

Adoption

L'adoption permet de créer un lien de **filiation** entre l'adoptant et l'adopté.

Une personne seule ou un couple marié, pacsé ou vivant en concubinage peut adopter un mineur ou un majeur, français ou étranger.

L'adoption peut être **simple** ou **plénière**. Dans le cas de l'adoption simple, les liens avec la famille d'origine sont maintenus. Dans le cas de l'adoption plénière, il y a une rupture totale des liens de l'adopté avec sa famille d'origine.

C'est l'adoptant qui doit faire la demande de l'adoption

- [Adoption d'un mineur par une personne seule](#)
- [Adoption d'un mineur par un couple](#)
- [Adoption de l'enfant mineur de l'époux, du partenaire de Pacs ou du concubin](#)
- [Adoption d'une personne majeure](#)

Questions – Réponses

- [Quelles sont les différences entre l'adoption simple et l'adoption plénière ?](#)
- [Comment faire une demande d'agrément ?](#)
- [Comment adopter un enfant à l'étranger ?](#)
- [En cas de délaissement parental, l'adoption d'un enfant est-elle possible ?](#)
- [Un européen peut-il adopter en France ?](#)
- [La « kafala » est-elle reconnue en France ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

Et aussi...

- [Autorité parentale](#)
- [Nom et prénom](#)
- [Congé d'adoption dans le secteur privé](#)
- [Congé d'adoption dans la fonction publique](#)

Pour en savoir plus

- [Site de l'Agence française de l'adoption \(Afa\)](#)
Source : Agence française de l'adoption (Afa)

Comment faire si...

J'ai besoin de faire garder mes enfants

Services en ligne

- [Requête en adoption plénière d'un enfant par des époux](#)
Formulaire
- [Requête en adoption plénière d'un enfant par une personne à titre individuel](#)
Formulaire
- [Requête en adoption plénière de l'enfant du conjoint, partenaire ou concubin](#)
Formulaire
- [Requête en adoption simple d'un majeur par des époux, partenaires ou concubins](#)
Formulaire
- [Requête en adoption simple d'un enfant par des époux, des partenaires ou concubins](#)
Formulaire
- [Requête en adoption simple d'un majeur par une personne à titre individuel](#)
Formulaire
- [Requête en adoption simple d'un mineur par une personne à titre individuel](#)
Formulaire
- [Requête en adoption simple de l'enfant majeur du conjoint, partenaire ou concubin](#)
Formulaire
- [Requête en adoption simple de l'enfant mineur du conjoint, partenaire ou concubin](#)
Formulaire



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00